



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Au cours de l'année sportive 2020-2021 vous ou votre enfant, êtes susceptible d'être photographié, filmé, individuellement ou en groupe parmi les nageurs.

Ces clichés peuvent être pris par un dirigeant, un parent du club ou d'autres clubs.

Conformément à la loi article 9 du code civil « droit à l'image et au son », ainsi que les articles 226-1 à 226-8 du Code

Pénal « Tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image ».

POUR LES MAJEURS :

Je soussigné(e) Madame/Monsieur

.....
Demeurant à

.....
AUTORISE/N'AUTORISE PAS (RAYER LA MENTION INUTILE) au Club Ornon Natation à utiliser tout document (photographie, vidéo) dans le cadre des usages suivants :

- Publication au sein du club (mail)
- Publication sur le site internet du club
- Publication sur Facebook et Instagram **pour les groupes compétitions**
- Support papier (journal, flyer du club....)

POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) Madame/Monsieur

.....
Demeurant à

.....
Responsable légal de ma (mes) fille(s), mon (mes) fils ;

NOM PRENOM

NOM PRENOM

NOM PRENOM

AUTORISE/N'AUTORISE PAS (RAYER LA MENTION INUTILE) au Club Ornon Natation à utiliser tout document (photographie, vidéo) représentant mon (mes) enfant(s) dans le cadre des usages suivants :

- Publication au sein du club
- Publication sur le site internet du club
- Publication sur Facebook et Instagram **pour les groupes compétitions**
- Support papier (journal, flyer du club....)

Toutes personnes ayant un droit exclusif sur son image, et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l'objet d'une quelconque diffusion, utilisation.

POUR VALOIR ET SERVIR CE QUE DE DROIT

FAIT ADATE :

SIGNATURE :